

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2015/123

OBJET : AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET EXTENSION DU SITE
MONTESQUIEU 2016

Numéro de dossier : 033-243301264-20151215-2015_123-AR

SLOW

ID : 033-243301264-20151215-2015_123-AR

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 8 décembre 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 8 décembre 2015

La séance est ouverte

Le 15 décembre 2015 l'année deux mille quinze à 18 h 30
à BEAUTIRAN - Espace Culturel Gilles PEZAT

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	A	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. TAMARELLE
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M. DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	A	
Nathalie ROUSSELOT	E	Mme BOURROUSSE	Jean-Paul MERCADIE		
Félicie DURAND	E	M. LARRUE	Laure BENCTEUX	E	M. CHEVALIER
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	A		Jean-François BORDELAIS	E	Mme BURTIN DAUZAN
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	E	M. GAZEAU	Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame EYL est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2015 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE EXTENSION DU SITE MONTESQUIEU 2016

Vu, les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu la délibération 2015/36 du 31 mars 2015 votant le budget annexe « extension du site Montesquieu » de l'année.

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Exposé

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'une Communauté de Communes peut, avant le vote du Budget Primitif 2016, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de **fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire, par anticipation sur le vote du prochain budget annexe extension du site Montesquieu du Budget Primitif pour 2016, de permettre d'engager des travaux dès le 1^{er} janvier 2016, et d'autoriser les inscriptions jusqu'à 50 % du fonctionnement, pour le remplacement d'une pompe de refoulement du lac.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- 1°) **Autorise** l'inscription des crédits jusqu'à 50 % du fonctionnement, pour le remplacement d'une pompe de refoulement du lac jusqu'au vote du Budget Primitif 2016, concernant le budget annexe extension du site Montesquieu.
- 2°) **Autorise** l'inscription au budget annexe extension du site Montesquieu 2016 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac,
Le 15 décembre 2015
Le Président
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement

